# Règlement Triathlon d’Hostens 2024

Cette épreuve est co-organisée par le SAGC Triathlon et le Conseil départemental de la Gironde.

## Article 1 : Introduction

Le Triathlon d’Hostens comporte 2 épreuves qui se dérouleront sur une même journée.

Dans l’ordre, un triathlon distance S à 10h00 et un triathlon distance XS à 14h30.

* Date : Dimanche 21 avril 2024.
* Lieu : Domaine de Loisirs d’Hostens, 33125 HOSTENS.
* Horaire du premier départ : 10h00.

Les épreuves S et XS sont support du **Championnat de Gironde de Triathlon** et décerneront des titres aux licenciés Girondins dans les catégories Benjamins et Minimes sur le XS et de Cadets à Masters sur le S.

## Article 2 : Règles

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le règlement de la Fédération Française de Triathlon, ainsi que suivant les règles définies ci-dessous.

## Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont à faire en ligne uniquement sur le site : ok-time.fr, jusqu’au vendredi 19/04/2024 à Minuit.

Tarifs des droits d’inscriptions (hors frais):

* Engagement sur le triathlon S : 25 €
* Engagement sur le triathlon XS : 17 €

(plus 5 € le pass compétition pour les non licenciés FFTri sur le S et 2€ sur le XS)

L’organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions sans en avoir à se justifier.

## Article 4 : Acceptation de règlement

L’inscription à la course vaut acceptation du règlement par le concurrent (ou responsable légal pour les mineurs).

## Article 5 : Annulation de l’épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d’annulation. Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve, déduction faite d'un montant de 10%.

## Article 6 : Organisation

Les départs sont donnés de façon groupée.

* Triathlon S : 10h00
* Triathlon XS : 14h30

Remise des prix : 12h00 pour le S et 15h30 pour le XS

## Article 7 : Parcours

Le parcours ne présente pas de difficulté de dénivelé. Voir les plans sur le site :

* Distance S : 750 m / 20 km / 5 km
* Distance XS : 400 m / 10 km / 2.5 km

## Article 8 : Règles générales de course

Aucune aide extérieure ne sera autorisée. La participation des concurrents au briefing est obligatoire. Le dossard remis à chaque participant devra être attaché sur une ceinture porte dossard 3 points.

L’organisation souscrit à l’assurance manifestation de la FFTRI et se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégât matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité. L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

## Article 9 : Partie natation

Le bonnet fourni par l’organisateur est à porter pendant la natation. Le parcours est composé d’une boucle.

## Article 10 : Partie cycliste

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée.

La course est sans drafting. La règle appliquée est celle de 7 m. Les vélos de chrono sont autorisés.

Le fléchage marqué « ….. » de couleur avec une direction sera mis en place au sol.

## Article 11 : Partie course à pied

Le parcours est composé de 2 boucles pour le S et 1 boucle pour le XS.

## Article 12 : Ravitaillements

Partie vélo : pas de ravitaillement

Partie course à pied : 1 poste, en fin de boucle et un à l’arrivée.

## Article 13 : Obligations médicales

Lors des inscriptions, des documents sont à renseigner pour les non licenciés FFTri :

* Pour les mineurs : Questionnaire de santé et autorisation parentale.
* Pour les majeurs : Formulaire Info Santé

## Article 14 : Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le code de la route.

## Article 15 : Arbitrage et décisions

Les arbitres sont des arbitres régionaux. Un arbitre principal est désigné. Il réglera tout litige. Des officiels l’assisteront pour la régularité du déroulement de la course.

Le respect de l’arbitre et de ses décisions est une priorité pour notre sport : en toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres et/ou des organisateurs.

## Article 16 : Développement durable

Le Gironde Team Challenge est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des athlètes sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. L'organisation met en place des zones de propreté. Le concurrent s'engage à jeter ses déchets dans les zones prévues à cet effet.

## Article 17 : Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer les secours ainsi que les motards.

L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l’organisation et pourra arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

## Article 18 : Récompenses

Un lot commun sera remis à chaque participant. Les 3 premières au scratch, Femme et Homme sont récompensées ainsi que le premier de chaque catégorie sur le S et XS (sans cumul)

La remise des prix se fera à 12h00 pour le S et 15h30 pour le XS.

Seul les athlètes présents lors de la remise des récompenses peuvent prétendre à leur dotation.

## Article 20 : Résultats

Les résultats complets seront disponibles sur le site du chronométreur, des partenaires et de l’organisateur.

## Article 21 : Droit à l’image

Par leur participation, les concurrents du Triathlon d’Hostens, Gironde Team Challenge autorisent l’organisation à utiliser les photos/vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet évènement sportif. Ils cèdent leur droit à l’image pour l’ensemble des moyens visuels effectués lors de cette manifestation.

## Article 23 : informations personnelles

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.